

Québec recule sur ses réformes en immigration et annonce une clause droits acquis



François Legault et Simon Jolin-Barrette ont accepté de revoir leurs réformes en immigr
PHOTO : RADIO-CANADA / IVANOH DEMERS

Romain Schué

Publié à 7 h 40

Alors que la grogne s'intensifie contre les réformes en immigration du gouvernement Legault, le ministr
l'Immigration annonce une clause de droits acquis pour les étudiants et travailleurs étrangers temporaires dé
Québec.

Simon Jolin-Barrette vient d'en faire l'annonce au 98,5 FM. Le ministre a expliqué avoir été sensibilisé par les nomb
témoignages entendus ces derniers jours

Il a indiqué avoir informé le premier ministre François Legault de cette décision hier «Ce dernier avait pourtant
refusé tout changemenen mettant de l'avant une priorité économique». Simon Jolin-Barrette s'était lui aussi montr
ferme tout au long de la journée

Cette clause de droits acquis s'appliquera finalement aux personnes vivant, étudiant ou travaillant déjà au Qué

La semaine passée, le gouvernement Legault avait annoncé un resserrement à l'accès au Programme de l'expérien
québécoise (PEQ), un programme populaire permettant une voie rapide vers la résidence permanent

Désormais, seuls les candidats ayant étudié ou travaillé dans une liste de formations ou d'emplois définie par Qué
peuvent accéder au PEQ. Par le passé, il n'y avait aucune restriction

Les universités, des étudiants, mais aussi des avocats et de nombreux experts se sont insurgés ces derniers jours
ces mesures, qui, selon eux, peuvent nuire à l'image et à l'attractivité de la province. Le milieu des affaires a égalem
fait part de ses craintes

Plus de détails à venir

À lire aussi :

Vous êtes ici : Accueil – Immigrer au Québec > Actualités > Nouvelles de l'année 2019 > **Modifications au Règlement sur l'immigration au Québec**

Recherche

Version imprimable

IMMIGRER
AU QUÉBECTRAVAILLER
AU QUÉBECVIVRE AU
QUÉBECOÙ
S'INSTALLER ?APPRENDRE
LE FRANÇAIS

Actualités

[Nouvelles de l'année 2019](#)

[Archives de l'année 2018](#)

[Archives de l'année 2017](#)

[Archives de l'année 2016](#)

[Archives de l'année 2015](#)

[Archives de l'année 2014](#)

[Archives de l'année 2013](#)

[Archives de l'année 2012](#)

[Archives de l'année 2011](#)

[Services électroniques](#)

[Formulaires](#)

Modifications au Règlement sur l'immigration au Québec

Des modifications au Règlement sur l'immigration au Québec ont été publiées à la *Gazette officielle du Québec* le 30 octobre 2019. Elles visent à mieux répondre aux besoins du marché du travail et à faciliter la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la société québécoise. La majorité de ces modifications entrent en vigueur le 1^{er} novembre 2019, à l'exception de certaines qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2020. De plus, le Ministère met en application, dès le 1^{er} novembre 2019, les décisions relatives aux règles de gestion des demandes pour certains programmes d'immigration. Le contenu de ces décisions se retrouve à la page relative aux [Règles et procédures d'immigration](#).

Programme de l'expérience québécoise

Dès le 1^{er} novembre 2019, les diplômés du Québec peuvent à nouveau présenter une demande de sélection permanente au Programme de l'expérience québécoise (PEQ). Les travailleurs étrangers temporaires peuvent continuer à présenter une demande. À partir du 1^{er} novembre 2019, de nouvelles conditions de sélection s'appliquent à toutes les demandes, qu'elles aient été présentées avant ou après cette date.

Diplômés du Québec

À partir du 1^{er} novembre 2019, les diplômés du Québec admissibles au PEQ sont :

- le baccalauréat (1^{er} cycle universitaire);
- la maîtrise;
- le doctorat;
- le diplôme d'études collégiales (DEC) techniques;
- le diplôme d'études professionnelles (DEP) lequel, seul ou avec une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) obtenue consécutivement, sanctionne 900 heures ou plus de formation;
- l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) sanctionnant 900 heures ou plus de formation;
- l'attestation d'études collégiales (AEC) sanctionnant 900 heures ou plus de formation.

Pour être admissibles, ces attestations ou diplômes doivent être compris dans la [Liste des domaines de formation admissibles au PEQ - volet diplômés](#) (PDF, 437 ko). Cette liste contient les formations du Québec qui répondent le mieux aux besoins du marché du travail.

Par ailleurs, les candidats doivent avoir complété au moins 900 heures d'études à temps plein au Québec ou, si leur attestation ou diplôme sanctionne plus de 1 800 heures d'études, elles doivent avoir séjourné au Québec pendant au moins la moitié de la durée de leur programme d'études.

Enfin, pour les formations d'une durée de 900 heures à moins de 1 800 heures, les candidats doivent détenir une expérience de travail de 6 mois à temps plein, au Québec, acquise après leur programme d'études et dans leur domaine de formation.

Travailleurs étrangers temporaires

À partir du 1^{er} novembre 2019, les travailleurs étrangers temporaires admissibles au PEQ doivent :

- occuper un emploi compris dans la [Liste des emplois en demande admissibles au PEQ - volet travailleurs](#) (PDF, 243 ko). Cette liste fait état des métiers et professions les plus recherchés sur le marché du travail québécois;
- pour les [emplois de niveau 0, A ou B](#) au sens de la Classification nationale des professions, avoir occupé un emploi compris dans la [Liste des emplois en demande admissibles au PEQ - volet travailleurs](#) (PDF, 243 ko) pour une période d'au moins 12 mois au cours des 24 mois précédant la présentation de la demande;
- pour les [emplois de niveau C et D](#) au sens de la Classification nationale des professions, avoir occupé un emploi compris dans la [Liste des emplois en demande admissibles au PEQ - volet travailleurs](#) (PDF, 243 ko) pour une période d'au moins 18 mois au cours des 24 mois précédant la présentation de la demande;

- pour les professions réglementées, avoir respecté les conditions d'accès à la profession qui sont énumérées dans la Classification nationale des professions et les conditions particulières de l'offre d'emploi.

De plus, l'emploi occupé ne doit pas être :

- dans un domaine inadmissible, visé à la partie 2 de l'Annexe E du Règlement sur l'immigration au Québec, soit : prêts sur salaires, encaissement de chèques ou prêts sur gage ou production, distribution, vente de produits pornographiques ou sexuellement explicites ou services reliés à l'industrie du sexe tels que la danse nue ou érotique, les services d'escorte ou les massages érotiques;
- pour le compte du candidat ou pour le compte d'une entreprise sur laquelle il exerce un contrôle.

À partir du 1^{er} janvier 2020, seuls les moyens suivants seront admissibles pour attester de la connaissance du français :

- résultat d'un test standardisé;
- satisfaction des exigences linguistiques d'un ordre professionnel;
- réussite d'au moins trois années d'études secondaires ou postsecondaires effectuées entièrement en français.

Également à partir du 1^{er} janvier 2020, les époux et conjoints de fait qui sont inclus dans la demande de sélection devront démontrer une connaissance du français oral de niveau intermédiaire avancé (niveau 7 ou 8 sur l'Échelle québécoise des niveaux de compétences en français des personnes immigrantes adultes).

Modifications au Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ)

Des modifications apportées au Règlement sur l'immigration au Québec viennent préciser la façon dont seront traitées les nouvelles demandes de sélection présentées dans le cadre du PRTQ qui visent l'ajout ou le retrait d'un membre de la famille accompagnant le requérant principal. Ces dernières entrent en vigueur le 1^{er} novembre 2019.

Attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne

À compter du 1^{er} janvier 2020, une nouvelle condition de sélection relative à l'apprentissage des valeurs démocratiques et québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne entrera en vigueur afin de favoriser une meilleure intégration des personnes immigrantes à la société québécoise. Elle s'appliquera à l'ensemble des programmes d'immigration économique soit, le PEQ, le PRTQ et les Programmes travailleurs autonomes, entrepreneurs et investisseurs.

Cette nouvelle condition de sélection s'appliquera à la requérante ou au requérant principal, à la conjointe ou au conjoint (16 ans et plus) ainsi qu'aux enfants à charge de 18 ans et plus. Cependant, elle ne s'appliquera pas au ressortissant étranger ayant une condition médicale qui l'empêche d'obtenir l'attestation.

Liste des domaines de formation admissibles au Programme de l'expérience québécoise (PEQ) - volet diplômés

Arboriculture-élagage (DEP)
 Assistance à la personne à domicile (DEP)
 Assistance technique en pharmacie (DEP)
 Boucherie de détail (DEP)
 Carrosserie (DEP)
 Charpenterie-menuiserie (DEP)
 Chaudronnerie (DEP)
 Conduite de procédés de traitement de l'eau (DEP)
 Cuisine (DEP)
 Électromécanique de systèmes automatisés (DEP)
 Extraction de minerai (DEP)
 Ferblanterie-tôlerie (DEP)
 Fonderie (DEP)
 Forage et dynamitage (DEP)
 Grandes cultures (DEP)
 Régulation de vol (DEP)
 Installation et entretien de systèmes de sécurité (DEP)
 Installation et réparation d'équipement de télécommunication (DEP)
 Mécanique agricole (DEP)
 Mécanique d'ascenseur (DEP)
 Mécanique de machines fixes (DEP)
 Mécanique de protection contre les incendies (DEP)
 Mécanique de véhicules lourds routiers (DEP)
 Mécanique d'engins de chantier (DEP)
 Mécanique industrielle de construction et d'entretien (DEP)
 Modelage (DEP)
 Installation et fabrication de produits verriers (DEP)
 Plomberie et chauffage (DEP)
 Production acéricole (DEP)
 Réalisation d'aménagements paysagers (DEP)
 Réfrigération (DEP)
 Santé, assistance et soins infirmiers (DEP)
 Sciage (DEP)
 Secrétariat (DEP)
 Soudage-montage (DEP)
 Techniques d'usinage (DEP)
 Production animale (DEP)
 Fabrication de moules (ASP)
 Matriçage (ASP)
 Outillage (ASP)
 Acupuncture (DEC)
 Archives médicales (DEC)
 Assainissement de l'eau (DEC)
 Audioprothèse (DEC)
 Techniques d'avionique (DEC)
 Conseil en assurances et en services financiers (DEC)
 Techniques de maintenance d'aéronefs (DEC)
 Environnement, hygiène et sécurité au travail (DEC)
 Gestion et technologies d'entreprise agricole (DEC)
 Soins infirmiers (DEC)
 Soins préhospitaliers d'urgence (DEC)
 Techniques de bureautique (DEC)
 Techniques de génie aérospatial (DEC)
 Techniques de denturologie (DEC)
 Techniques de diététique (DEC)

Techniques de génie chimique (DEC)
Techniques de génie mécanique (DEC)
Techniques de génie mécanique de marine (DEC)
Gestion d'un établissement de restauration (DEC)
Techniques de gestion hôtelière (DEC)
Techniques de l'informatique (DEC)
Techniques de pilotage d'aéronefs (DEC)
Techniques de physiothérapie (DEC)
Techniques de santé animale (DEC)
Techniques de thanatologie (DEC)
Techniques de transformation des matériaux composites (DEC)
Techniques de la plasturgie (DEC)
Techniques d'éducation à l'enfance (DEC)
Techniques d'éducation spécialisée (DEC)
Techniques d'électrophysiologie médicale (DEC)
Techniques d'hygiène dentaire (DEC)
Techniques d'inhalothérapie (DEC)
Techniques d'intégration multimédia (DEC)
Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques (DEC)
Techniques d'orthèses visuelles (DEC)
Techniques du meuble et d'ébénisterie (DEC)
Techniques équinés (DEC)
Techniques juridiques (DEC)
Technologie d'analyses biomédicales (DEC)
Technologie de la géomatique (DEC)
Technologie de la mécanique du bâtiment (DEC)
Technologie des procédés et de la qualité des aliments (DEC)
Technologie de l'architecture (DEC)
Technologie de l'électronique (DEC)
Technologie de l'électronique industrielle (DEC)
Technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment (DEC)
Technologie de maintenance industrielle (DEC)
Technologie de médecine nucléaire (DEC)
Technologie de radiodiagnostic (DEC)
Technologie de radio-oncologie (DEC)
Technologie de systèmes ordonnés (DEC)
Technologie du génie agromécanique (DEC)
Technologie des productions animales (DEC)
Technologie du génie civil (DEC)
Technologie du génie métallurgique (DEC)
Technologie du génie physique (DEC)
Technologies de transformation de la cellulose (DEC)
Gestion de projet en communications graphiques (DEC)
Technologie minérale (DEC)
Gestion et technologies d'entreprise agricole (AEC)
Techniques de génie aérospatial (AEC)
Technologie des procédés et de la qualité des aliments (AEC)
Technologie de l'architecture (AEC)
Techniques d'avionique (AEC)
Techniques de maintenance d'aéronefs (AEC)
Techniques de la plasturgie (AEC)
Techniques de transformation des matériaux composites (AEC)
Technologie d'analyses biomédicales (AEC)
Techniques de physiothérapie (AEC)
Techniques de thanatologie (AEC)
Soins infirmiers (AEC)

Archives médicales (AEC)
Assainissement de l'eau (AEC)
Conseil en assurances et en services financiers (AEC)
Environnement, hygiène et sécurité au travail (AEC)
Techniques de bureautique (AEC)
Gestion d'un établissement de restauration (AEC)
Techniques d'éducation à l'enfance (AEC)
Techniques d'éducation spécialisée (AEC)
Technologie de la géomatique (AEC)
Technologie de l'électronique (AEC)
Technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment (AEC)
Actuariat (BAC)
Administration des affaires (BAC)
Affaires sur le plan international (BAC)
Animation sociale ou communautaire (BAC)
Communications et journalisme (BAC)
Comptabilité et sciences comptables (BAC)
Criminologie (BAC)
Français, en général et langue maternelle (BAC)
Français, langue seconde (BAC)
Géologie (minéralogie, etc.) (BAC)
Gestion du personnel (BAC)
Gestion et administration des entreprises (BAC)
Information de gestion (BAC)
Langues et littératures françaises ou anglaises (BAC)
Marketing et achats (BAC)
Mathématiques (BAC)
Météorologie et sciences de l'atmosphère (BAC)
Opérations bancaires et finance (BAC)
Probabilités et statistiques (BAC)
Relations industrielles (BAC)
Ressources naturelles (BAC)
Sciences de l'activité physique (BAC)
Sciences de l'informatique (BAC)
Sciences infirmières et nursing (BAC)
Sciences physiques (BAC)
Service social (BAC)
Sexologie (BAC)
Traduction (BAC)
Urbanisme (BAC)
Sciences domestiques (BAC)
Formation des enseignants au préscolaire (BAC)
Architecture paysagiste (BAC)
Architecture (BAC)
Mathématiques appliquées (BAC)
Économie rurale et agricole (BAC)
Sciences fondamentales et sciences appliquées de la santé (BAC)
Psycho-éducation (BAC)
Psychologie (BAC)
Ergothérapie (BAC)
Orthophonie et audiologie (BAC)
Physiothérapie (BAC)
Agriculture (BAC)
Formation des enseignants au préscolaire et au primaire (BAC)
Formation des enseignants au secondaire (BAC)

Formation des enseignants de l'enseignement professionnel au secondaire et au collégial (BAC)

Formation des enseignants spécialistes au primaire et au secondaire (BAC)

Formation des enseignants spécialistes en adaptation scolaire (orthopédagogie) (BAC)

Génie aérospatial, aéronautique et astronautique (BAC)

Génie agricole et génie rural (BAC)

Génie alimentaire (BAC)

Génie civil, de la construction et du transport (BAC)

Génie électrique, électronique et des communications (BAC)

Génie forestier, foresterie et sciences du bois (sylviculture) (BAC)

Génie géologique (BAC)

Génie industriel et administratif (BAC)

Génie informatique et de la construction des ordinateurs (BAC)

Génie mécanique (BAC)

Génie métallurgique et des matériaux (BAC)

Génie minier (BAC)

Génie physique (BAC)

Géodésie (arpentage) (BAC)

Périalité (BAC)

Pharmacie et sciences pharmaceutiques (BAC)

Ingénierie (BAC)

Diététique et nutrition (BAC)

Bibliothéconomie et archivistique (MAI)

Didactique (art d'enseigner) (MAI)

Ergothérapie (MAI)

Ethnologie et ethnographie (MAI)

Formation des enseignants au collégial (MAI)

Génie agro-forestier (MAI)

Génie des pâtes et papiers (MAI)

Génie nucléaire (MAI)

Gestion des services de santé (MAI)

Orthophonie et audiologie (MAI)

Physiothérapie (MAI)

Santé communautaire et épidémiologie (MAI)

Pédagogie universitaire (MAI)

Éducation des adultes et formation permanente (MAI)

Architecture (MAI)

Architecture urbaine et aménagement (MAI)

Énergie (MAI)

Génétique (MAI)

Hydrologie et sciences de l'eau (MAI)

Médecine et chirurgie expérimentales (MAI)

Psycho-éducation (MAI)

Coopération (MAI)

Recherche opérationnelle (MAI)

Psychologie (MAI)

Chiropratique (DOC)

Médecine (DOC)

Médecine dentaire (DOC)

Médecine vétérinaire (DOC)

Optométrie (DOC)

Autres professions de la santé (DOC)

Psychologie (DOC)

Domaines de formation	Nombre de domaines de formation compris dans la Liste des domaines de formation admissibles au Programme de l'expérience québécoise (PEQ) - volet diplômés
DEP	37
ASP	3
AEC	23
DEC	59
BAC	65
MAI	24
DOC	7
Total	218

Vous êtes ici : Accueil – Immigrer au Québec > Immigrer et s'installer > Étudiants étrangers > Demeurer au Québec à titre permanent > **Faire une demande de sélection permanente du Québec**

Faire une demande de sélection permanente du Québec

Important :

La réception des demandes d'immigration permanente dans le volet Diplômés du Québec du Programme de l'expérience québécoise est temporairement suspendue. Pour plus d'informations, consultez [l'avis](#).

Si vous souhaitez vous établir au Québec de façon permanente et que vous êtes un étudiant étranger, diplômé du Québec ou un travailleur étranger temporaire en emploi au Québec, vous pouvez faire une demande de sélection permanente du Québec dans la catégorie des travailleurs qualifiés. Vous devez notamment être âgé de 18 ans ou plus et avoir l'intention vous établir au Québec dans le but d'y occuper un emploi.

Après avoir obtenu votre Certificat de sélection du Québec, vous devrez faire une demande de résidence permanente.

IMPORTANT : Vous pouvez faire une demande de sélection permanente comme travailleur qualifié au Programme de l'expérience québécoise (PEQ) ou au Programme régulier de sélection des travailleurs qualifiés. Nous vous proposons un [questionnaire d'autoévaluation](#) afin de vous orienter vers les renseignements et les formulaires rattachés au programme qui semble correspondre le mieux à votre profil.

Programme de l'expérience québécoise (PEQ) – Démarche simplifiée

Programme de l'expérience québécoise (PEQ) – Diplômé du Québec

Ce programme s'adresse à vous si vous avez obtenu un diplôme du Québec admissible, et que vous possédez une connaissance du français oral de niveau intermédiaire avancé.

Programme de l'expérience québécoise (PEQ) – Travailleur étranger temporaire

Ce programme s'adresse à vous si vous occupez présentement un emploi, si vous l'avez occupé au Québec durant au moins 12 des 24 derniers mois et si vous possédez une connaissance du français oral de niveau intermédiaire avancé. Les expériences professionnelles acquises dans le cadre d'un programme d'échange jeunesse peuvent être prises en compte.

Si vous n'êtes pas admissible au Programme de l'expérience québécoise, vérifiez si vous êtes admissible dans le cadre du [Programme régulier des travailleurs qualifiés](#). Les demandes présentées au Québec dans ce programme pourraient être traitées en priorité, selon certaines exigences.

Programme régulier de sélection des travailleurs qualifiés

Ce programme prévoit une évaluation de vos caractéristiques socioprofessionnelles selon neuf facteurs; il tient compte également des caractéristiques de votre époux ou conjoint de fait inclus dans la demande.

Étudiant étranger au Québec

Le programme régulier s'adresse à vous si vous avez réussi un programme d'études au Québec.

Travailleur étranger temporaire

Le programme régulier s'adresse à vous si vous avez été légalement admis au Québec à titre de travailleur temporaire pour une ou des périodes consécutives totalisant au moins un an.

Programme d'échange jeunesse

Le programme régulier s'adresse à vous si vous avez été légalement admis au Québec comme participant à un programme d'échange jeunesse (par exemple, grâce à un permis Vacances-travail, Jeunes professionnels, Stage Coop International) pour une période ou des périodes consécutives totalisant au moins un an et que vous occupez un emploi à temps plein au moment de la présentation de votre demande de sélection permanente du Québec.



Pour en savoir plus

Visitez notre page [Je reste au Québec](#) pour découvrir des témoignages de diplômés qui sont devenus résidents permanents.

LEDEVOIR

Tellement contre-productif!



Jean-Robert Sansfaçon

6 novembre 2019 **Éditorial**
Éditoriaux

On cherche ses mots pour qualifier certains changements apportés par le ministre de l'Immigration, Simon Jolin-Barrette, au Programme de l'expérience québécoise (PEQ) dans le cadre de la réforme de l'immigration (<https://www.ledevoir.com/immigration+r%C3%A9fugi%C3%A9s>) annoncée la semaine dernière : absurdes, dépassés, injustes, contre-productifs...

Dans les heures qui ont suivi l'annonce de la réforme, toute l'attention avait porté sur le fameux test des valeurs qui se révèle, finalement, plutôt inoffensif. Il a fallu attendre la sortie médiatique du réputé chercheur en *intelligence artificielle* (<https://www.ledevoir.com/intelligence-artificielle-ia>) (IA) Yoshua Bengio pour saisir l'ampleur de la bêtise que le gouvernement Legault est sur le point de commettre en restreignant l'accès accéléré au certificat de sélection du Québec aux seuls travailleurs et étudiants étrangers de certains secteurs d'emploi, même pour ceux qui vivent déjà chez nous.

La version originale du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) a été imaginée par le gouvernement de Jean Charest devant le constat que trop d'étudiants étrangers choisissaient de partir à la fin de leurs études. Une sorte de gaspillage de ressources pour le Québec. On a donc voulu tenter d'en retenir un plus grand nombre en permettant à tout étudiant ayant terminé ses études avec succès de recevoir plus rapidement le certificat de sélection du Québec nécessaire à l'obtention du statut de résident permanent.

Aujourd'hui, Québec recule en limitant l'accès à ce programme aux seuls étudiants inscrits dans l'une ou l'autre des disciplines considérées comme étant prioritaires. Pourquoi ces disciplines et pas les autres ? Qui aurait pu prévoir, en 2010, que l'industrie du jeu vidéo embaucherait autant de jeunes en 2019 ? Que l'intelligence artificielle acquerrait le statut d'industrie de pointe à Montréal ?

Rappelons-nous qu'à la fin des années 1990, on annonçait un important surplus d'infirmières, une erreur reprise par le gouvernement Bouchard qui encouragea financièrement des milliers d'entre elles et des centaines de médecins à prendre une retraite prématurée.

Et qui aurait pu prévoir il y a dix ans que le métier de journaliste (pourtant inscrit sur la liste du ministère) à *La Presse* serait menacé par Facebook ?

Un gouvernement est en droit de fixer des cibles et des priorités en matière d'immigration économique. Encore faut-il qu'il les explique en évitant de confondre préjugés et principes économiques.

Il manque de cuisiniers ou de soudeurs, accordons des points aux demandeurs du statut de résident permanent qui, de chez eux, n'ont pas encore obtenu leur visa d'étudiant ou de travailleur temporaire. Mais épargnons ceux qui sont déjà ici, même s'ils étudient dans un domaine peu recherché. De toute façon, qui dit que des milliers de postes disponibles ne seront pas pourvus par des gens qui ont une formation initiale différente ? Que les détenteurs d'un bac en droit ou en sociologie ne voudront pas ajouter d'autres cordes à leur arc après avoir constaté que leur premier choix n'était pas le meilleur ? Que la majorité des étudiants en musique ou en théâtre originaires de pays étrangers ne créeront pas leur propre emploi au lieu de quitter le Québec pour l'Ontario ?

Ces professions comme des dizaines d'autres en sciences pures, en génie, en informatique ou en sciences humaines ne font pas partie de la liste établie par le ministère de l'Immigration pour être admissibles au PEQ. Une liste qui n'inclut que 7 doctorats (dont la chiropratique, cette profession approximative interdite dans tout établissement public du Québec) et 24 maîtrises.

Contrairement aux citoyens locaux, chaque étudiant étranger qui choisit le Québec pour poursuivre ses études en espérant y faire carrière assume la totalité des coûts de sa formation. Une fois sur place, il apprend le français (s'il ne le connaît pas déjà), il occupe souvent des emplois précaires pour payer son loyer et ses droits de scolarité, il apprend les coutumes et adopte les habitudes — bonnes et moins bonnes — de ses collègues devenus amis, trouve parfois un(e) conjoint(e). On ne peut pas trouver meilleur candidat à cette intégration tant recherchée par la CAQ.

C'est tellement choquant de savoir que des milliers de jeunes venus poursuivre leur formation au Québec après avoir été séduits par la publicité gouvernementale sont aujourd'hui abandonnés à leur sort.

Être choisi par des dizaines de milliers de jeunes de partout dans le monde comme destination pour poursuivre des études avec l'ambition de s'y établir pour la vie est une chance inouïe dont le Québec a longtemps rêvé par le passé. S'il vous plaît, M. Legault, ne la laissons pas passer.

LE COURRIER DES IDÉES

Recevez chaque fin de semaine nos meilleurs textes d'opinion de la semaine par **Inscrivez-vous, c'est gratuit**

Courriel



Le Québec privé de milliers de diplômés formés ici



PHOTO PATRICK SANFAÇON, ARCHIVES LA PRESSE

« Il n'y a pas de meilleures candidatures à l'immigration que les personnes qui ont été formées dans nos universités et collèges », répètent les auteurs.

Après la suspension temporaire du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) pour les étudiants étrangers en juillet 2019, le couperet est tombé le 1^{er} novembre. Le ministère de la Francisation, de l'Immigration et de l'Intégration (MIFI) a annoncé les changements apportés à ce programme et ces modifications sont lourdes de conséquences négatives pour des milliers de personnes partout au Québec.

Publié le 05 novembre 2019 à 9h00

PHILIPPE CLÉMENT, PHILIPPE LEBEL ET DAYE DIALLO

RESPECTIVEMENT PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION ÉTUDIANTE COLLÉGIALE DU QUÉBEC, PRÉSIDENT DE L'UNION ÉTUDIANTE DU QUÉBEC ET PRÉSIDENT DE FORCE JEUNESSE

Rappelons que le PEQ est un programme qui permet aux diplômés étrangers d'un établissement québécois d'enseignement d'entamer leur processus d'immigration permanente au Québec en ayant la priorité dans la sélection des membres de la communauté immigrante qui s'installent définitivement au Québec.

Nous l'avons écrit ici il y a quelques mois déjà, il n'y a pas de meilleures candidatures à l'immigration que les personnes qui ont été formées dans nos universités et collèges, qui vivent en terre québécoise depuis de nombreuses années et qui ont déjà un réseau

professionnel et social. De plus, la population étudiante internationale qui souhaitait accéder au PEQ était tenue de parler la langue française pour avoir accès au programme. Cela avait donc pour effet d'augmenter le bassin d'immigration francophone accueilli au Québec.

Le PEQ constitue une porte d'entrée, mais également un outil d'intégration de la population immigrante à la société québécoise, et ce, dans toutes les régions.

Les changements apportés sans préavis au programme auront un impact considérable sur les inscriptions à venir dans le réseau collégial et dans les universités du Québec. Le réseau de l'enseignement supérieur compte sur la population étudiante internationale afin de garder ses campus vivants.

À titre d'exemple, le cégep de Rivière-du-Loup accueille 140 étudiants internationaux, sur son effectif de 1070 personnes. Or, les programmes de ce cégep qui admettent une grande partie de la population étudiante internationale sont les techniques de soins infirmiers, de design intérieur et de graphisme ; ces deux derniers ne se retrouvent pas sur la liste du MIFI. La vitalité de ce campus est dès lors compromise. Ce sera le cas de la plupart des plus petits cégeps partout en région.

La nouvelle mouture du PEQ exclura également les diplômés doctorants étrangers tels que ceux amenés à travailler dans les laboratoires d'intelligence artificielle : une aberration !

Sur la dimension économique, de nombreuses études démontrent que le niveau de richesse d'une région est fortement lié à l'éducation et au nombre de diplômés universitaires qui y vivent. M. Jolin-Barrette a pris la décision de priver le Québec de milliers de jeunes personnes diplômées, issues de l'immigration, qui auraient pu, dans leur domaine, participer à l'accroissement de notre richesse collective et contribuer à la création d'un fort tissu social.

La dimension oubliée par le ministre est certainement la dimension humaine : des milliers de personnes arrivant de l'international se trouvent actuellement dans des programmes nouvellement exclus du PEQ. Venues au Québec dans l'espoir d'y obtenir un diplôme et de s'y installer, la promesse qui leur a été faite vient de s'envoler sans préavis ; la population étudiante internationale est délaissée par le MIFI et se retrouve en situation de détresse.

Pour un moratoire

La Fédération étudiante collégiale du Québec, l'Union étudiante du Québec et Force Jeunesse demandent un moratoire immédiat sur ces nouvelles mesures au PEQ, suivi d'un retour aux anciens critères de sélection. Il est également primordial qu'à tout le moins, une clause de droits acquis s'applique pour rassurer les diplômés récents et les personnes qui cheminent actuellement dans des programmes d'études exclus du PEQ. Des personnes qui pourraient se voir ralenties dans leurs démarches migratoires, voire renvoyées chez elles.

Aujourd'hui, nous vivons au Québec une transition démographique, une embellie économique et un taux de chômage historiquement bas qui devraient nous conduire à faciliter et accélérer l'intégration permanente des jeunes travailleurs diplômés du Québec qui contribueront à notre vitalité économique, sociale et culturelle. Appliquer des programmes d'immigration et d'intégration humains et réfléchis nous apparaît nécessaire pour garantir la prospérité du Québec de demain.

[>Relisez « Ramenons nos étudiants étrangers dans la voie rapide »](#)

© La Presse (2018) Inc. Tous droits réservés:

Modifications au Programme l'expérience québécoise (PEQ) La Fédération des cégep déploire les impacts importa que génèrent les nouvelle règles du PEQ et demande de mesures transitoire

NOUVELLES FOURNIES PAR

Fédération des cégeps →

Nov 05, 2019, 15:22 ET

MONTREAL, le 5 nov. 2019/CNW Telbec/ - La Fédération des cégeps déplore les impacts des récentes modifications apportées au Programme de l'expérience québécoise (PEQ). L'absence de mesures transitoires permettant de reconstruire les étudiants qui ont déjà entrepris leurs études au Québec pénalise des étudiants internationaux fréquentant les cégeps. La Fédération est préoccupée par l'incertitude que cette mesure entraîne puisque le gouvernement a exclu de certains programmes d'études reconnus dans le cadre du PEQ certains de ces programmes sont offerts au cégep, estimant qu'ils ne correspondent pas suffisamment aux besoins du marché du travail.

« Ces changements au PEQ se sont faits rapidement et sans consultation, ce qui amène par exemple des incohérences avec les programmes bien établis comme celui de l'Île de La Réunion. Il faut avoir l'occasion de rencontrer les représentants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour corriger ces situations problématiques qui pourraient avoir pour effet de bloquer les rêves de jeunes qui avaient été admis et qui ne ménagent aucun effort pour acquérir une formation reconnue et s'implanter dans leur nouvelle communauté », a affirmé le président-directeur général de la Fédération des cégeps Bernard Tremblay.

Selon une estimation de la Fédération, c'est près de 50 % des 3460 étudiants internationaux actuellement en formation technique dans un cégep qui

touchés par ces changements au PEQ. Il serait inadmissible que ces étudiants qui sont motivés, réussissent leurs études et sont bien intégrés au Québec grâce aux mesures appliquées dans leur établissement, ne puissent accéder à la résidence permanente alors que leur parcours en fait des immigrants de choix. Par conséquent, la Fédération demande que le gouvernement implante au moins une mesure transitoire qui permettrait à ces étudiants de voir le Québec respecter ses promesses qu'il leur a faites, à défaut de faire marche arrière et de renoncer aux modifications au PEQ.

La Fédération souhaite avoir l'occasion de discuter avec le MIFI afin de réviser la liste des programmes retenus, qui ne semblent pas correspondre aux besoins du marché du travail.

En terminant, la Fédération tient à souligner sa satisfaction de voir le PEQ inclure dorénavant certains programmes collégiaux d'attestation d'études collégiales (AEC), comme elle le réclamait depuis de nombreuses années.

La Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges postsecondaires du Québec. Elle a été créée en 1969 dans le but de promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps. Elle agit comme porte-parole officielle de concertation des cégeps, à qui elle offre des services en matière de pédagogie, d'affaires étudiantes, d'affaires internationales, de formation continue et de services aux entreprises, de financement, de recherche, de ressources humaines, d'évaluation de la scolarité, d'affaires juridiques, de ressources informationnelles, de négociation et de relations du travail. La Fédération des cégeps représente les collèges pour la négociation des conventions collectives. www.fedecegeps.ca

Suivez-nous sur Twitter [@fedecegeps](https://twitter.com/fedecegeps)

SOURCE Fédération des cégeps

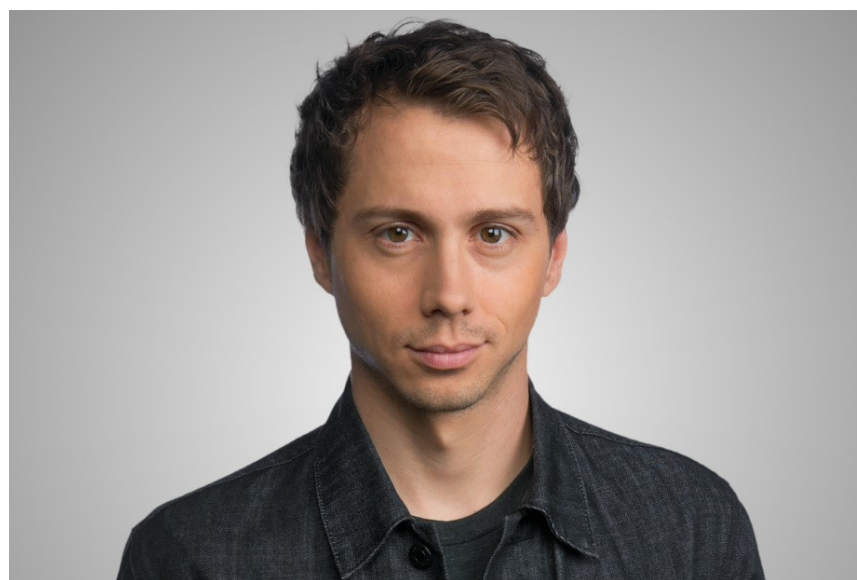
Renseignements: Judith Laurier, directrice des communications, 514 381-2337; cellulaire : 514 239-2088

Related Link:

<http://www.fedecegeps.qc.ca>



Réforme de l'immigration: défaire ce qui fonctionne



« En prendre moins, mais en prendre soin » : c'était la promesse électorale des caquistes sur l'immigration. On réalise aujourd'hui qu'il manquait un bout au slogan...

Publié le 06 novembre 2019 à 5h00



PAUL JOURNET
LA PRESSE

La version complète devrait se lire ainsi : défaire ce qui fonctionne et trahir la parole de l'État. C'est ce que fait l'inexplicable nouvelle réforme présentée par le ministre de l'Immigration, Simon Jolin-Barrette.

Le gouvernement caquiste veut modifier rétroactivement le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) pour les étudiants et les travailleurs étrangers afin d'y ajouter des conditions. Des centaines d'immigrants déjà au Québec devront retourner dans leur pays, car l'État ne leur permettra plus de déposer une demande en vertu du programme par lequel ils voulaient refaire leur vie chez nous.

Qu'en penser ? Citons Simon Jolin-Barrette. En 2015, à Radio-Canada, il jugeait « irrespectueux » et « injuste » de changer les critères d'admission pour les immigrants qui ont déjà déposé leur demande. Aujourd'hui, le ministre fait pire. Il ne fait pas que réviser les critères pour les gens à l'étranger qui attendent l'évaluation de leur dossier. Il change les règles pour les étudiants et les travailleurs qui ont déjà fait le voyage chez nous. Il ne fera pas que retarder leur arrivée, il ouvre la porte à leur renvoi.

Sa volte-face n'est pas seulement un manque d'humanité. C'est aussi un dangereux précédent. L'État montre que chez nous, les contrats peuvent être modifiés sans préavis.

Si seulement tout cela servait un quelconque but... Hélas, il n'en est rien.

À première vue, l'argument du ministre Jolin-Barrette paraît sensé. Il veut resserrer les critères du PEQ pour l'offrir seulement aux étudiants et aux travailleurs dans un métier où il manque de main-d'œuvre. Cela permettrait de sélectionner les candidats les plus susceptibles de s'intégrer à notre économie.



PHOTO EDOUARD PLANTE-FRÉCHETTE, ARCHIVES LA PRESSE
Le ministre de l'Immigration, Simon Jolin-Barrette

Or, s'il s'intéressait un peu à la réalité, il constaterait qu'elle est plus complexe.

Les immigrants les plus susceptibles de s'intégrer au Québec sont ceux qui y sont installés temporairement pour travailler ou étudier. En effet, ils ont un logement, des amis, parfois un ou une conjointe, et pour eux, le problème de reconnaissance des diplômes ou des acquis ne se pose pas. Bref, ils sont déjà en train de s'intégrer.

En 2010, Québec a donc créé le PEQ pour les convaincre de s'installer de façon permanente chez nous. Ce programme permet de traiter leur demande en accéléré (en moyenne 20 jours). En échange, ces candidats doivent avoir complété leur diplôme ou avoir été salariés à temps plein pendant 12 des 24 mois. Et ils doivent maîtriser le français (niveau 7).

Autant pour les péquistes que pour les libéraux, le PEQ est donc vu comme un modèle. Peu importe le nombre total d'immigrants que ces partis veulent accueillir, ils s'entendent sur une chose : il faut qu'un maximum de ces immigrants provienne de ces étudiants et travailleurs temporaires.

C'est à ce succès que la CAQ s'attaque en resserrant les critères. C'est nuisible pour plusieurs raisons.

Parmi les candidats qui font leur demande depuis leur pays d'origine, le nombre de dossiers est plus grand que le nombre d'immigrants que le Québec veut accueillir. Il est donc normal de faire un tri en fonction de critères comme la langue ou la profession. Pour le PEQ, toutefois, la situation est différente. Bien que ce programme soit de plus en plus populaire, en 2018, il ne fournissait environ que le tiers des immigrants sélectionnés par le Québec. Et même avec la baisse temporaire des taux d'immigration prévue en 2019, à son niveau actuel, le PEQ fournirait à peine la moitié des candidats.

Malgré tout, M. Jolin-Barrette veut resserrer le PEQ, et pas seulement en 2019 pour gérer la baisse temporaire. Il veut le faire de façon récurrente.

Résultat, il risque d'augmenter à long terme le nombre d'immigrants hors PEQ qui s'installent chez nous sans détenir de diplôme québécois ni d'expérience locale de travail, et parfois sans maîtriser le français.

Même s'il y avait trop de candidats au PEQ, les critères de M. Jolin-Barrette laisseraient encore songeur. Le marché du travail est plus fluide que jamais. Les gens changent de domaine d'études en cours de route et changent de métier durant leur carrière. Ce qu'ils font aujourd'hui ne dit pas ce qu'ils feront demain.

De plus, il sera difficile pour la bureaucratie de dresser aujourd'hui une liste exhaustive des métiers qui seront en demande demain. D'ailleurs, on a déjà vu un oubli de taille : en vertu de nouveaux critères, des doctorants spécialisés en intelligence artificielle (IA) seraient exclus, et ce, même s'il s'agit de la nouvelle grappe industrielle que Montréal veut développer.

C'est ce qu'a dénoncé hier Yoshua Bengio, fondateur du nouvel Institut québécois en intelligence artificielle. En réaction, le premier ministre Legault s'est montré ouvert à modifier la liste des diplômes. C'est bien, mais on ne réglera pas les absurdités en fonction de la visibilité médiatique de cas dénoncés.

Ce que M. Legault devrait réévaluer, c'est la pertinence même de sa réforme. Ce n'est pas pour rien que libéraux, péquistes et solidaires se sont ligüés hier pour une rare conférence de presse commune. En défendant le PEQ, ils défendent un des succès consensuels en immigration. Ironiquement, ce succès est même réitéré dans... le cahier de consultation déposé par M. Jolin-Barrette lui-même en début de mandat*.

Au fond, cette étrange réforme s'explique par l'approche de la CAQ. En voyant l'immigration comme un problème, elle veut tout changer, y compris ce qui fonctionne.

Et elle oublie ainsi que les États sont en compétition pour attirer des gens comme des chercheurs de pointe en intelligence artificielle. Si le Québec les boude, ils iront ailleurs.

Il est vrai que, sous les libéraux, la francisation était un échec. Les caquistes ont raison de vouloir mettre les bouchées doubles en francisation. Mais ils n'ont pas besoin de chasser en même temps les immigrants déjà en voie de s'intégrer en français. Ils n'ont pas besoin de briser un contrat moral avec ces gens qui ne demandaient qu'à refaire leur vie chez nous.

* Dans le cahier de consultation sur la planification de l'immigration pour 2020-2022, il est écrit ceci à la page 35: « Les personnes ayant un statut temporaire ont acquis une expérience de travail québécoise ou possèdent un diplôme du Québec, ce qui est susceptible de faciliter leur intégration en emploi. Les résultats de recherche indiquent d'ailleurs que les séjours antérieurs au Québec ont un effet positif sur la rapidité d'insertion en emploi, sur la probabilité de trouver un emploi qualifié et sur le délai avant de trouver un tel emploi. »

© La Presse (2018) Inc. Tous droits réservés:

LEDEVOIR

La charge de la brigade légère



Francine Pelletier

6 novembre 2019 **Chronique**
Chroniques

François Legault (<https://www.ledevoir.com/francois-legault>) et Simon Jolin-Barrette auraient-ils une dent contre l'éducation ? Comment expliquer qu'un gouvernement qui a fait de l'immigration (<https://www.ledevoir.com/immigration+r%C3%A9fugi%C3%A9s>) efficace son cheval de bataille torpille un programme qui livrait des immigrants sur un plateau d'argent ? Des jeunes déjà sélectionnés, éduqués, intégrés, parlant français dans bien des cas, enthousiastes à l'idée de vivre, de travailler et — sait-on jamais ? — de faire des enfants au Québec.

Je fais référence au Programme de l'expérience québécoise (PEQ), qui offrait aux étudiants étrangers, ainsi qu'à des travailleurs temporaires, la possibilité de s'établir ici rapidement. Le PEQ pouvait livrer en un mois ce qui prend généralement deux ans à obtenir : le fameux certificat de sélection du Québec. Une façon de dire : on est faits pour s'entendre, restez donc au Québec. Et, ma foi, ça fonctionnait. En 2018, « près de 11 000 personnes ont bénéficié du PEQ, dont plus de 5100 diplômés » (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1336794/universites-immigration-etudiants-quebec-reformes-peq>). Rappelons que Montréal est parmi les villes universitaires les plus convoitées au monde (<https://www.actualites.uqam.ca/2019/montreal-premiere-ville-universitaire-ameriques>) et compte actuellement près de 50 000 étudiants étrangers.

J'en sais quelque chose. Comme prof de journalisme à l'Université Concordia, j'ai parmi mes étudiants des jeunes venus de partout : France, Norvège, Pays basque, Grèce, Ukraine, Égypte, Jordanie, Colombie, Mexique, Inde... Ils viennent, bien sûr, attirés par des droits de scolarité peu élevés, mais aussi pour le légendaire accueil québécois. Ils sont attirés par le Nouveau Monde et la vitalité de Montréal, un haut lieu de l'intelligence artificielle (<https://www.ledevoir.com/intelligence-artificielle-ia>), des jeux vidéo, de la musique et de la culture. À l'âge où l'on se cherche, Montréal est un endroit tout indiqué pour le faire.

Que disait François Legault encore ? « En prendre moins, mais en prendre soin. » Pour ce qui est de trier les immigrants sur le volet et de s'assurer qu'ils aient des conditions d'intégration optimales, aucun programme ministériel ne pourrait se mesurer à celui qu'on vient ici d'abolir. Ces étudiants ne vivent ni isolés ni en ghettos, mais dans un milieu branché sur le Québec. Ils se font des amis ici, des chums et des blondes ici, et ils discutent de choses qui se passent ici. Pour ce qui est du « suivi », de s'assurer que les nouveaux venus comprennent non seulement l'endroit dans lequel ils se trouvent, mais qu'ils aient les moyens de l'apprécier, le milieu universitaire est numéro un.

Je ne leur ai jamais demandé s'ils mangeaient de la poutine ou écoutaient Fred Pellerin, mais je sais que ces jeunes baignent dans ce que le gouvernement se plaît à appeler les « valeurs québécoises ». Le milieu étudiant est particulièrement axé sur les valeurs démocratiques, dont, évidemment, « l'égalité hommes-femmes ». L'éducation est la plus grande égalisatrice des chances et la meilleure distributrice de valeurs, faut-il le rappeler. Et ces jeunes, peu importe d'où ils viennent, parlent ou du moins se débrouillent en français dans 90 % des cas. Finalement, au bout d'un long apprentissage intellectuel, relationnel et sociétal, ces étudiants obtiendront un diplôme qui sera immédiatement reconnu par un employeur d'ici. Ils n'auront pas à se recycler en couturière ou en chauffeur de taxi par manque de reconnaissance de leurs études, comme il se passe trop souvent.

C'est tout ça que le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration vient de jeter aux orties. N'auront accès dorénavant à la voie rapide que les immigrants dont l'expertise « fait partie des emplois les plus recherchés sur le marché du travail québécois » (<https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/travailleurs-temporaires/demeurer-quebec/demande-csq/travailleurs-peq/index.html>). Il faut, de plus, une expérience de travail récente d'au moins 12 à 18 mois. Aussi bien dire bye-bye aux étudiants étrangers. Mû par l'esprit comptable qu'on lui connaît, le gouvernement Legault préfère « cocher des cases » plutôt que d'encourager des jeunes diplômés à s'établir ici.

Si on avait encore à démontrer la mentalité de « vieux bleus », cet esprit de peau de chagrin reprise à la défunte Union nationale qui colle à la Coalition avenir Québec (<https://www.ledevoir.com/Coalition+avenir+Quebec>), ce penchant pour le repli sur soi, les bouts de route et l'argent sonnante au détriment de l'éducation, des idées nouvelles et de l'ouverture sur le monde, en voilà la démonstration. En plus du manque « d'humanité » envers tous ceux qui viennent de se faire montrer la porte, en plus du manque de consultation qui, encore une fois, précède ce pied de nez, que dire du manque d'envergure d'un gouvernement boudant ainsi l'éducation supérieure ? En 2019, comment est-ce même possible ?

La décision du ministre de l'Immigration n'est pas sans rappeler la désastreuse manœuvre militaire, immortalisée dans un poème du même nom, la charge de la brigade légère (<https://lyricstranslate.com/fr/charge-light-brigade-la-charge-de-la-brigade-l%C3%A9g%C3%A8re.html>). Débuté à deux reprises déjà, sur le nombre d'immigrants et le test des valeurs, le chef des opérations, M. Jolin-Barrette, opte, comme jadis un certain lieutenant-général anglais, pour la charge à fond de train. En avant, sabrons ! « Il n'y a pas à discuter / Il n'y a pas à s'interroger / Il n'y a qu'à agir et mourir », dit le poème de Lord Tennyson.

À l'absurdité de certaines opérations militaires, ajoutons l'absurdité des réformes en immigration du gouvernement Legault.

LE COURRIER DES IDÉES

Recevez chaque fin de semaine nos meilleurs textes d'opinion de la semaine par courriel. **Inscrivez-vous, c'est gratuit!**

Courriel

LEDEVOIR

Les programmes d'art et de culture touchés par les nouvelles règles d'immigration



Photo: Valérien Mazataud Le Devoir Étudiante en danse à Montréal depuis trois ans, Lauranne Heulot vient d'apprendre qu'elle devra sans doute retourner en France à la fin de sa formation.

Stéphane Baillargeon

6 novembre 2019

Éducation

La jeune Française Lauranne Heulot a quitté sa Bretagne natale pour le Québec il y a trois ans pour étudier à l'École de danse contemporaine de Montréal (EDCM). Sa formation s'achève et elle se demande maintenant si les nouvelles règles québécoises en matière d'immigration (<https://www.ledevoir.com/immigration+r%C3%A9fugi%C3%A9s>) ne vont pas carrément la renvoyer d'où elle vient, qu'elle le veuille ou non. Un pas en avant, deux pas en arrière...

« Je n'avais pas la volonté affirmée de rester à très long terme, mais une chose est sûre, c'est que je voulais rester un certain temps pour voir ce qui se passe », dit Mme Heulot rencontrée dans les nouveaux locaux de l'EDCM au centre-ville de Montréal.

«**»** Maintenant, je suis bloquée. En apprenant les nouvelles règles d'immigration, j'ai pensé à tous ces étudiants finissants pour lesquels la seule chance de rester au Canada, c'est la résidence permanente. Et là, arrivés à la porte, on leur dit : Eh bien, non !

— Lauranne Heulot

« Maintenant, je suis bloquée. En apprenant les nouvelles règles d'immigration, j'ai pensé à tous ces étudiants finissants pour lesquels la seule chance de rester au Canada, c'est la résidence permanente. Et là, arrivés à la porte, on leur dit : "Eh bien, non !" »

Selon les directives entrées en vigueur vendredi, pour accéder au Programme de l'expérience québécoise (PEQ), les candidats à l'immigration devront détenir un diplôme ou avoir travaillé dans un des domaines prédéfinis par le gouvernement.

Aucune liste similaire n'existait par le passé.

Les nouvelles balises dressent une liste de 218 domaines de formation admissibles. Il s'agit surtout de qualifications en science ou en technologie, avec quelques références aux sciences sociales (éducation, travail social, traduction...) mais aucune aux disciplines artistiques, sauf l'architecture.

Or, les domaines des arts et de la culture comptent beaucoup d'étudiants étrangers.

À l'École nationale de Cirque (ENC), bon an, mal an, la moitié des diplômés viennent d'ailleurs et finissent souvent par travailler pour l'une ou l'autre des compagnies québécoises, toujours en manque de personnel qualifié.

Le directeur de l'ENC est franchement outré par les nouveaux critères québécois. Il propose de rebaptiser le PEQ pour en faire le programme de

l'exclusion québécoise

« Je suis en beau fusil. Je sais pertinemment que dans le secteur des arts du cirque il y a une pénurie de main-d'œuvre. »

— Éric Langlois

« Je suis en beau fusil, dit Éric Langlois au *Devoir*. Je sais pertinemment que dans le secteur des arts du cirque il y a une pénurie de main-d'œuvre. Nous avons des compagnies en pleine croissance. Ces compagnies viennent très largement puiser chez nos diplômés. C'est odieux de leur nuire de cette manière. »

Yves Rocray, directeur de l'EDCM en rajoute dans le même sens critique. « Nous sommes très inquiets, dit-il. L'annonce de Québec vient couper l'herbe sous les pieds des jeunes désireux de s'installer et de travailler au Québec. »

M. Rocray est aussi président du conseil d'administration de l'Association des Écoles supérieures d'art au Québec (ADESAM) qui réunit une douzaine de grands centres de formation partout sur le territoire. Il rappelle que les frais de scolarité des étudiants français, en surnombre parmi les étrangers, sont en plus assumés par l'État québécois en vertu d'une entente bilatérale.

« Du coup, c'est un peu ridicule d'accueillir chez nous pendant trois ans des étudiants étrangers pour les expulser une fois le diplôme obtenu. C'est un non-sens. Les gens qui sortent diplômés en danse ne vivent pas de l'aide sociale après leur formation. Et on ne peut quand même pas évacuer d'un seul coup de notre société tous les arts de la scène et tous les programmes en sciences sociales et en sciences humaines. »

L'Université de Montréal expose ses propres effets négatifs potentiels. L'institution rassemble 6137 étudiants en date du 5 novembre. La faculté de musique en compte 122 et le PEQ ne comprend aucun domaine les concernant. À la faculté d'aménagement (architecture, urbanisme, design industriel), le tiers des domaines serait épargné. À la Faculté des arts et des sciences, la plus grande et la plus attractive avec 3305 étudiants étrangers, à peine 9 % des programmes d'études évitent la nouvelle trappe.

À l'UQAM, les répercussions se feront particulièrement sentir sur les études supérieures. Dans certains domaines artistiques, les étudiants d'ailleurs totalisent environ 30 % des cohortes. La disparition de cette masse critique pourrait faire s'effondrer des programmes et des départements entiers.

À lire aussi

Des gens touchés par la réforme en immigration témoignent (<http://www.ledevoir.com/societe/566399/des-gens-touchees-par-la-reforme-en-immigration-temoignent>)

« On se demande comment le gouvernement considère l'apport des arts dans la société quand on sait que par ailleurs la politique provinciale dit que les arts et la culture forment un domaine névralgique dans l'économie », commente Annie Gérin, doyenne par intérim de la faculté des arts de l'UQAM.

Même l'École nationale de l'humour commence à attirer son lot important d'apprenants d'ailleurs. Ils comptent pour quatre des quinze étudiants en ce moment même.

« C'est un phénomène récent mais en pleine croissance, dit la directrice et fondatrice de l'École, Louise Richer. Nous sommes de plus en plus connus dans le monde et nous avons une force d'attraction évidente. »

Mme Richer, comme les autres dirigeants d'écoles interrogés, rappelle l'importance de la mixité internationale dans toutes les formations, y compris dans son domaine spécialisé. « La diversité est tellement enrichissante, dit-elle. La diversité culturelle aussi. »

M. Rocray ajoute que l'émulation est une condition essentielle et éprouvée des disciplines artistiques.

« C'est extraordinaire de favoriser la rencontre des cultures et l'interinfluence. Ce que je comprends, c'est que personne n'a été consulté, ni dans nos écoles, ni dans les cégeps et les universités pour finalement réduire l'accès québécois à la diversité. »

Réponse du ministère

Le bureau de la ministre de la Culture et des Communications a adressé la demande de commentaires du *Devoir* au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, maître du PEQ.

« Il existe une panoplie de mesures en immigration, dit Marc-André Gosselin, porte-parole du ministère de l'Immigration, citant notamment le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ). Les portes du Québec ne sont pas fermées aux artistes. Ce n'est pas PEQ ou va t'en chez toi. Nous avons réorienté le PEQ en fonction des formations en déficit et en demande. Mais l'individu dans les arts peut poursuivre sa formation et poursuivre son processus d'immigration. »

M. Gosselin souligne aussi que la liste des domaines admissibles du PEQ sera mise à jour annuellement. Il est possible que des domaines particuliers comme le cirque ou d'autres soient pris en compte à l'avenir, dit-il.

LEDEVOIR

Des gens touchés par la réforme en immigration témoignent



Photo: iStock Des personnes touchées par la réforme en immigration témoignent.

Leïla Jolin-Dahel

6 novembre 2019

Société

Anass Bouaichi

Montréal, 23 ans

Je viens du Maroc et je suis arrivé au Québec à Montréal en septembre 2016. Je travaille actuellement à [Bombardier](https://www.ledevoir.com/bombardier) (<https://www.ledevoir.com/bombardier>) comme installateur de système avionique. Cette loi a bouleversé ma vie et m'a mis en doute, car je comptais faire ma demande de CSQ le 25 novembre au programme d'expérience québécoise, sachant que mon permis de travail arrive à échéance à fin décembre.

Aujourd'hui, après tant de rêves et d'objectifs que j'ai faits avant de venir dans cette province, et que j'ai toujours considérée comme la meilleure, je me sens trahi et exclu. J'ai investi tant d'argent pour venir ici et faire mon projet de vie.

«*»* J'ai investi tant d'argent pour venir ici et faire mon projet de vie

— Anass Bouaichi

Au début, je suis venu au Québec comme un étudiant étranger. J'ai payé 23 000 dollars pour suivre un programme en réseaux informatiques dans le but de passer au programme régulier. Ensuite, j'ai postulé pour mon petit projet Québec en janvier 2018, j'ai passé le test de français, puis j'ai fini les six mois de travail pour avoir la totalité des points. Mais malheureusement, j'étais parmi les victimes qui ont eu l'annulation de dossier.

Par contre, la loi du PEQ travailleur est apparue, alors j'ai commencé à travailler dans le but d'avoir une expérience de travail d'un an qui va se finir le 25 novembre, pour pouvoir demander mon CSQ. J'ai refait le test de français puisqu'il expire dans un délai de deux ans et j'attendais juste le 25 novembre pour pouvoir faire ma demande, jusqu'à ce que cette loi apparaisse. »

Amandine Souverain

Québec, 32 ans

Je suis une Française arrivée ici avec un PVT le 14 novembre 2017. Le 22 novembre, j'avais un emploi dans le domaine de l'hôtellerie, que j'ai toujours, mais que je vais devoir quitter, ainsi que tout ce que j'ai construit ici parce que le gouvernement québécois a décidé de changer les règles sans préavis.

Mon objectif de rester vivre ici était presque atteint : il ne manquait que mon test de français, que je dois passer le 16 novembre. Ensuite, j'avais prévu de lancer mon CSQ via le PEQ, qui facilite l'accès à la résidence permanente. Je devais commencer mon CSQ début décembre et je ne suis maintenant plus éligible après deux années de travail acharné.

«**»** Aujourd'hui on me dit : « Quitte le pays dans lequel tu t'es intégrée depuis deux ans », sans même un préavis pour laisser le temps de me retourner

— Amandine Souverain

J'ai souvent travaillé sans congé, vu le manque de main-d'oeuvre dans mon domaine, pour pouvoir aider mon patron. Et aujourd'hui on me dit : « Quitte le pays dans lequel tu t'es intégrée depuis deux ans », sans même un préavis pour laisser le temps de me retourner. [J'ai] un visa qui arrive à sa fin et plus le temps d'entreprendre les démarches pour un second.

J'ai respecté les règles qui étaient de cumuler 52 semaines de travail à temps plein [en tant que] travailleur qualifié. Mon emploi est un emploi de catégorie B en pénurie, mais ne figure plus sur la liste, qui vient d'être changée. »

Eugénie Vrigneaud

Drummondville, 30 ans

On est arrivés de France en décembre 2018 via le permis de travail fermé de mon mari avec un bébé de six mois. On envisageait de faire le deuxième ici, mais avec tous les changements, on ne sait pas.

Concrètement, on pouvait faire la demande de résidence permanente à partir du 14 janvier 2020. Avec la réforme, on ne peut la faire qu'à partir du 14 juillet. Mon mari est sous permis de travail fermé de 24 mois, donc ça veut dire qu'il prend le risque de devoir payer pour demander la résidence permanente ET de payer pour pouvoir renouveler son permis de travail, en sachant que ça fait deux mois qu'on attend qu'il soit transféré sur mon propre permis de travail.

«**»** On envisageait de faire le deuxième [bébé] ici, mais avec tous les changements, on ne sait pas

— Eugénie Vrigneaud

Depuis le 24 juillet, j'ai un permis de travail, car je ne pouvais pas travailler via le permis de mon mari, en catégorie C. Concrètement, si la classification des emplois par région se met en place, ça veut dire que mon mari, qui est conducteur routier, est dans une bonne région pour avoir la résidence permanente, au Centre-du-Québec, mais qu'avec l'emploi que j'ai en marketing, je ne peux pas en faire la demande. Il faudrait que je travaille dans le Bas-Saint-Laurent pour y avoir droit.

Nicolas Visart

Montréal, 32 ans

Je suis arrivé pour la première fois ici au Canada le 26 août 2015 avec un PVT en main d'une année en tant que Belge.

J'ai commencé à travailler dès le 1er septembre durant toute l'année de mon PVT. J'ai voulu rester dans ce pays et cette province que j'ai aimés et j'ai décidé de suivre une formation DEP en mécanique automobile de 1800 heures à temps plein.

Je voulais d'abord travailler et rembourser mes dettes après l'obtention de mon diplôme, pour ensuite faire la demande de CSQ et de résidence permanente.

Et voilà qu'un beau jour de juillet, le rêve se transforme en cauchemar : décision de suspendre les demandes de CSQ via le PEQ.

«**»** Il a fallu quatre mois d'attente, de stress et d'incertitude pour voir mon rêve brisé: mon domaine n'était plus admissible

— Nicolas Visart

Il a fallu quatre mois d'attente, de stress et d'incertitude pour voir mon rêve brisé : mon domaine n'était plus admissible. Et je ne suis pas admissible pour le PEQ Travailleur, ayant travaillé sous le statut de travailleur autonome pendant tout ce temps.

Mon permis de travail arrive à expiration le 14 novembre. L'agent ne m'a donné qu'un permis de la durée des études et non de trois ans, comme mentionné dans la loi pour un DEP de 1800 heures. Je n'ai donc pas pu demander un permis de travail lié à un employeur, car il faut le CSQ et le permis de travail encore valide lors du dépôt de la demande. Je ne sais pas quoi faire.

J'ai investi beaucoup de temps et d'argent ici. J'ai ma copine, qui est étrangère et étudiante, et qui a le même problème que moi.

Nous sommes ensemble depuis deux ans maintenant et nous avons des projets de mariage et de fonder une famille ici. Cela me chagrine de savoir que nous serons peut-être séparés bientôt...



Ne les trahissez pas



Le test des valeurs n'était qu'un écran de fumée.

Publié le 05 novembre 2019 à 5hC



ISABELLE HACHEY
LA PRESSE

De la poudre aux yeux des ethno-anxieux.

Un machin sans conséquences qui n'aura servi qu'à détourner l'attention médiatique pendant qu'on adoptait des règles d'immigration autrement plus déplorables.

Personne ne l'avait vue venir. Du jour au lendemain, cette réforme a anéanti les espoirs de milliers d'étudiants et de travailleurs étrangers, à qui l'on avait promis la résidence permanente au Québec.

Pour eux, c'est un coup de massue.

Dorénavant, seuls les étrangers qui détiennent un diplôme ou une expérience d'emploi dans des domaines prédéfinis par le gouvernement auront accès à un programme leur permettant d'obtenir rapidement leur résidence permanente.

Ces mesures rétroactives s'appliquent à tout le monde, même à ceux qui ont tout plaqué pour venir étudier au Québec. Si leur champ d'études ou leur domaine d'emploi ne figure pas sur la liste élaborée par le gouvernement, tant pis pour eux.

On les a attirés au Québec à grand renfort de publicité. On les a formés dans nos universités. Ils y ont cru. Ils ont dépensé des fortunes pour refaire leur vie chez nous.

Ils ont trimé dur. Ils ont payé leurs études, appris le français, contracté une hypothèque, envoyé leurs enfants à l'école. Ils se sont enracinés. Et maintenant, on leur dit que tout compte fait, ça ne nous intéresse plus... retournez donc chez vous !

Au diable leurs efforts pour s'intégrer à la société québécoise. On les traite comme s'ils

étaient des immigrants jetables, dont on peut disposer comme bon nous semble.

Sabr El Djamil Abada est encore sous le choc.

Il a appris vendredi qu'il ne serait pas admissible à la nouvelle mouture du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), initialement créé en 2010 pour inciter les étrangers à s'établir au Québec à la fin de leurs études.

M. Abada avait pourtant tout prévu. En 2017, il avait émigré d'Algérie avec sa femme, Rima, médecin spécialiste, et leurs deux enfants, Samy et Zackary.



PHOTO OLIVIER PONTBRIAND, LA PRESSE

Sabr El Djamil Abada, sa femme, Rima, et leurs deux enfants, Samy et Zackary, ont quitté l'Algérie pour venir s'installer au Québec. Mais les nouvelles règles en matière d'immigration adoptées par Québec compromettent tous les efforts qu'ils ont faits pour refaire leur vie dans la province.

Il savait que ce ne serait pas facile.

Il savait que Rima ne pourrait pratiquer la médecine avant d'obtenir les équivalences requises dans son domaine.

Il savait qu'il devrait lui-même retourner aux études, bien qu'il soit déjà détenteur de deux maîtrises en Algérie. C'était la seule façon d'avoir accès au PEG, une voie rapide et sûre, se disait-il, pour obtenir un Certificat de sélection du Québec (CSQ).

Il savait tout ça, mais il y était préparé. Il s'était inscrit à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, tout en se faisant rapidement embaucher dans une boîte montréalaise de marketing.

À elles seules, ses études lui ont coûté 30 000 \$. Depuis son arrivée au Québec, il a grillé près de 100 000 \$. Toutes ses économies sont parties en fumée.

Mais qu'importe : M. Abada se croyait enfin au fil d'arrivée. Il obtiendra son diplôme incessamment. « J'ai fini toute ma formation et là, le ciel me tombe sur la tête ! »

Avec la réforme de l'immigration, tous ses plans tombent à l'eau.

Il n'a pas envie de retourner en Algérie.

« Mes enfants se plaisent ici, à tel point qu'ils ont oublié leur vie à Alger. Ils se sont faits tout pleins d'amis à l'école et dans le quartier, et cela me briserait le cœur de les arracher encore une fois à leur milieu. »

Son aîné, 5 ans, « a déjà l'accent québécois ».

Il n'a pas davantage l'intention de déménager dans la seule région du Québec où sévirait une pénurie de professionnels en marketing, selon le gouvernement : le Bas-Saint-Laurent.

« Je travaille dans mon domaine, à Montréal, depuis un an et demi. De toute évidence, l'entreprise qui m'emploie a besoin de moi. »

Pourquoi devrait-il prendre le risque de déraciner à nouveau sa famille ? S'il a accepté de le faire une première fois, c'est parce que les règles, croyait-il, étaient claires.

Il se trompait. Et il n'y croit plus.

« La CAQ nous a montré qu'à n'importe quel moment, elle peut changer les règles du jeu. Si je pars à Rimouski, qu'est-ce qui me garantit que j'aurai un CSQ dans un an ? La confiance, entre le gouvernement et nous, est rompue. »

Des milliers d'étudiants étrangers et de travailleurs temporaires sont dans la même impasse que M. Abada. En deux jours, un groupe Facebook créé pour combattre la réforme a récolté 6000 abonnés.

Après y avoir fait un appel à tous, hier matin, j'ai été submergée de courriels, lancés comme autant de bouteilles à la mer. Le mot qui revenait le plus souvent : « désespoir ».

Mes correspondants étaient français, belges, marocains, algériens, chinois, brésiliens...

« Je ne sais plus quoi faire, je suis désespéré. »

« C'est le projet de toute une vie qui se brise. »

« J'ai tout donné et sacrifié, je n'ai plus rien en Belgique. »

« Toutes mes économies sont parties. »

« Je me sens trahi. Je me sens humilié. Je me sens arnaqué. »

« Aidez-nous, s'il vous plaît ! »

Les nouvelles règles du Ministère sont rétroactives – et c'est ce qui choque le plus ces gens.

Ils se sentent floués, avec raison.

« Pourquoi n'adoptons-nous pas une clause grand-père pour les étudiants qui ont investi des dizaines de milliers de dollars ? », se demande Guillaume Cliche-Rivard, président de l'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration.

« On parle de jeunes diplômés universitaires, qualifiés, qu'est-ce qu'on veut de plus ? Ce sont ces gens-là que les autres pays s'arrachent. Tout l'Occident se bat pour avoir ces cerveaux-là et nous, nous nageons à contre-courant », se désole l'avocat.

On aurait pu croire que le Québec ferait tout pour garder des gens comme Elsa Corgié, jeune Française qui a eu un coup de cœur pour la culture montréalaise il y a six ans.

La violoniste est si bien intégrée qu'elle a représenté le Québec dans des festivals internationaux. Elle a fait partie des Révélations musicales de l'année 2018 de Radio-Canada.

Elle a même joué *Heureux d'un printemps* au violon, sur une scène de Granby, aux côtés de Paul Piché !

Plus québécois que ça, tu meurs.



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE

Elsa Corgié a entrepris des études en infographie il y a 18 mois dans l'espoir d'obtenir sa résidence permanente.

Il y a 18 mois, Elsa Corgié a entrepris des études en infographie dans l'espoir d'obtenir sa résidence permanente. Elle a terminé en septembre, à bout de souffle.

Elle vient d'apprendre que c'était peine perdue.

En principe, Elsa Corgié répond à tous les critères de sélection : jeune, francophone, diplômée, travaillante, talentueuse, impliquée dans son milieu, folle amoureuse du Québec. « Mais concrètement, sur papier, ça ne marche pas. »

« Si c'est nécessaire d'ajuster, on ajustera », a convenu François Legault, hier matin.

C'est nécessaire, Monsieur le Premier ministre.

C'est même primordial.

Écoutez les experts, les étudiants, les recteurs d'université. Ils sont unanimes : il faut des diplômés de tous les domaines pour faire progresser la société québécoise. Pas juste des secteurs où il y a pénurie de main-d'œuvre.

Des bouchers et des thanatologues, d'accord.

Mais des experts en intelligence artificielle aussi.

Écoutez votre propre ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Simon Jolin-Barrette, qui vantait encore en avril les mérites du PEQ : « Ça permet de s'assurer que quelqu'un qui décide de venir au Québec, de s'investir [...], qui est diplômé d'une université québécoise, c'est des talents qu'on conserve ici. »

Écoutez votre cœur. Ces gens ne sont pas des numéros. Ce ne sont pas des immigrants jetables. Ce sont des amis, des collègues, des conjoints, des pères, des mères, des enfants.

Ce sont des humains qui aiment le Québec et qui ont cru à ses promesses. Ne les trahissez pas.

© La Presse (2018) Inc. Tous droits réservés.

Radio-Canada : Les avocats en droit de l'immigration dénoncent « l'injustice » derrière la réforme du PEQ

Leur association professionnelle demande au gouvernement Legault de revoir sa position.

Jérôme Labbé

Publié mercredi 06 novembre 20-19, à 7 h 13

L'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAADI) réclame à son tour une révision des changements prévus au Programme de l'expérience québécoise (PEQ), qui met en péril les démarches de milliers d'étudiants et de travailleurs étrangers pour s'installer définitivement dans la Belle Province.

Dans une lettre ouverte publiée mercredi (voir plus bas), le président de l'AQAADI, Guillaume Cliche-Rivard, considère que les modifications annoncées sans consultation ni préavis constituent une grave injustice pour ces travailleurs et étudiants étrangers qui ont choisi de s'établir dans notre société et pour qui la plus grande erreur n'aura finalement été que de suivre les promesses du gouvernement.

Il estime aussi qu'il est important que le gouvernement révise sa position et prévoie un moratoire sur l'application de ces mesures pour les étudiants et travailleurs qui sont déjà au Québec et qui ont déjà entrepris les conditions nécessaires à leur sélection.

La promesse qui a été faite à nos travailleurs et étudiants étrangers doit être respectée et le gouvernement doit prévoir des dispositions transitoires pour protéger leurs acquis.

Extrait de la lettre « Changer les règles en cours de route : l'injustice derrière la réforme du Programme de l'expérience québécoise »

Me Cliche-Rivard souligne que des centaines d'étudiants et de travailleurs avaient déjà soumis leurs dossiers de sélection, avaient réuni la documentation demandée, avaient payé leurs frais de traitement et attendaient de recevoir la confirmation de leur sélection d'un jour à l'autre. Des milliers d'autres, ajoute-t-il, étaient en voie de réunir les conditions nécessaires pour se qualifier au PEQ.

François Legault avait fait campagne sur sa volonté d'accueillir moins d'immigrants au Québec, mais il avait également promis de prendre soin de ces derniers, rappelle le président de l'AQAADI. Or, depuis le début de l'année, en tenant compte des présentes réformes qui restreignent le PEQ et suivant sa décision d'annuler 18 000 dossiers d'immigration en attente depuis plusieurs années, force est de constater que le gouvernement ne s'efforce qu'à remplir la première partie de sa promesse, conclut-il.

La lettre ouverte, intitulée « Changer les règles en cours de route : l'injustice derrière la réforme du Programme de l'expérience québécoise », a été signée par près de 200 personnes, dont plusieurs avocats et professeurs universitaires.

Une réforme contestée

Les changements prévus au PEQ ont été annoncés la semaine dernière, mais ils ont été peu médiatisés, dans la mesure où ils ont été dévoilés en même temps que [le nouveau « test des valeurs » du gouvernement Legault](#), qui sera imposé aux immigrants qui souhaitent obtenir un Certificat de sélection du Québec (CSQ).

La réforme, qui est déjà entrée en vigueur, prévoit que, pour postuler au PEQ, les étudiants étrangers devront dorénavant détenir un diplôme correspondant à un domaine de formation défini par le ministère de l'Immigration, alors qu'aucune restriction n'existait par le passé.

Des dispositions similaires seront également imposées aux travailleurs temporaires, qui pouvaient auparavant se qualifier au PEQ après avoir occupé un emploi à temps plein pendant au moins un an au Québec.



Quelques dizaines d'étudiants et de travailleurs étrangers s'étaient joints au PLQ, à QS et au PQ, mardi, lors d'une conférence de presse conjointe de l'opposition à l'Assemblée nationale.

Photo : Radio-Canada / Sylvain Roy Rousset

La sortie de l'AQAADI survient au lendemain d'une conférence de presse organisée par le Parti libéral, Québec solidaire et le Parti québécois, qui ont exigé « un recul total et complet » du gouvernement dans ce dossier.

Le premier ministre, François Legault, [y a opposé une fin de non-recevoir](#), faisant valoir que les programmes d'immigration devaient prioritairement servir à recruter des

personnes qui répondent aux besoins du marché du travail.

Le PEQ a été mis sur pied en 2010 par le gouvernement de Jean Charest qui, dans une entrevue à Radio-Canada, [a déclaré que le gouvernement actuel faisait « fausse route » en resserrant les conditions d'admissibilité au programme](#)

[Accueil](#) » [Nouvelles](#) » Impacts importants de la réforme de l'immigration au Cégep de Matane et en Matanie

IMPACTS IMPORTANTS DE LA RÉFORME DE L'IMMIGRATION AU CÉGEP DE MATANE ET EN MATANIE

5 novembre 2019

« Si elles demeurent telles quelles, les modifications apportées par le gouvernement du Québec au *Programme expérience Québec (PEQ)* du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) du Québec auront des impacts importants au Cégep de Matane et en Matanie » a mentionné le directeur général de l'établissement collégial matanais, monsieur Pierre Bédard.

« Le Cégep de Matane accueille actuellement près de 700 étudiants, dont 45 % en provenance de l'étranger. Il s'agit de l'un des plus importants contingents du réseau collégial public québécois. Depuis le début des années 2000, notre recrutement international a permis d'accroître notre population étudiante, malgré la baisse démographique de notre bassin naturel de recrutement, et surtout de maintenir notre offre de formation répondant aux besoins du marché du travail. Même pendant leurs études, ces étudiants comblent d'importants besoins de main-d'œuvre en Matanie, autant dans l'industrie touristique que dans le secteur des services ou d'autres sphères économiques. Et leur présence génère environ 5 M\$ de retombées directes dans l'économie locale » a ajouté monsieur Bédard

Pour être admissibles au PEQ, ces personnes diplômées doivent dorénavant retrouver leur programme de formation sur une liste des 218 domaines de formation répondant le mieux au marché du travail québécois. Cinq des programmes techniques offerts par le Cégep de Matane apparaissent sur cette liste : Soins infirmiers, Techniques de l'informatique, Techniques de physiothérapie (offert au CMEC), Techniques d'intégration multimédia et Technologie de l'électronique industrielle. Quatre autres de nos programmes techniques n'y figurent pas. Il s'agit de Techniques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, Techniques de tourisme, Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images et Photographie. Pourtant, la demande des employeurs et les taux de placement témoignent de l'intégration au marché du travail québécois.

Des impacts importants

« Cette modification au PEQ nie des possibilités d'immigration envisagées par des étudiants lorsqu'ils ont fait le choix d'étudier au Québec, en plus de générer des impacts négatifs sur notre image et notre potentiel de recrutement à l'international. Des retombées sont à prévoir, même pour nos programmes figurant parmi la liste des 218 domaines de formation répondant aux besoins actuels du marché du travail. C'est pourquoi nous réclamons une révision des listes des programmes menant au diplôme d'études collégiales et l'instauration d'une clause de droits acquis pour les étudiants déjà inscrits à nos programmes d'études » a indiqué monsieur Bédard.

Parmi les 153 étudiants fréquentant nos quatre programmes techniques non admissibles au PEQ, plusieurs ont rêvé de s'établir au Québec et ils ne ménagent pas leurs efforts pour réussir, travailler et faire leur vie au Québec. Actuellement, certains d'entre eux mentionnent qu'ils retourneront dans leur pays si notre gouvernement ne souhaite pas qu'ils accèdent aux emplois disponibles au Québec.

Le développement de l'économie du savoir fait partie de la diversification économique de La Matanie et ce secteur propose des emplois bien rémunérés comme le souhaite l'actuel gouvernement. L'incubateur d'entreprises l'Alt numérique comptait en partie sur les étudiants finissants du Cégep de Matane pour démarrer de nouvelles entreprises ou travailler dans des entreprises déjà incubées. Une dizaine d'étudiants y travaillent actuellement.

Le Cégep de Matane développe plusieurs stratégies de rétention de ses finissants après l'obtention du diplôme. Ces stratégies visent à contrer la dévitalisation du territoire et à rajeunir l'âge moyen de la population, contribuant ainsi à abaisser la pression sur les services santé. Ces stratégies rallient les partenaires de développement de la région.

Enfin, mentionnons que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a avantageusement modifié le financement des cégeps avec l'implantation du FABRES, mais ce modèle repose toujours en grande partie sur le nombre d'étudiants accueillis. Alors que la hausse des effectifs étudiants dans le réseau collégial prévue autour de 2023 touchera les cégeps à l'ouest de Matane, les cégeps de l'est du Bas-Saint-Laurent, comme le nôtre et le Centre matapédien d'études collégiales (CMEC), ainsi que ceux de la Gaspésie et des Îles et de la Côte-Nord devront continuer à recruter des étudiants à l'extérieur de leur région, notamment à l'international, pour maintenir une offre de formation collégiale conséquente dans leur milieu. L'accès au PEQ demeure un atout essentiel pour attirer les jeunes candidats internationaux qui pourront étudier, réussir, s'établir en région et répondre aux besoins du marché du travail dans un contexte de vieillissement et de diminution de la population active.